

# ENFANTS MIGRANT.E.S ? À L'ÉCOLE!

Journal de l'Intersyndicale  
Enfants Migrant.e.s ? À l'école !

N° 4 , Mai 2024

## Le « choc des savoirs »...

## Dans la gueule de nos élèves

### Upe2a !

Les réformes dites du « choc des savoirs » annoncées par Attal vont accentuer encore très fortement les inégalités entre les élèves selon l'origine sociale et le rapport aux codes scolaires. Les élèves migrant-es risquent d'en être largement victimes. Deux des mesures annoncées pour le collège auront ainsi des effets particulièrement violents qui interdiront à beaucoup, l'espoir même d'une entrée au lycée.

**La mise en place des groupes « de niveau » (appelés ensuite « de besoins ») en Français et Mathématiques : et les Upe2a ?**

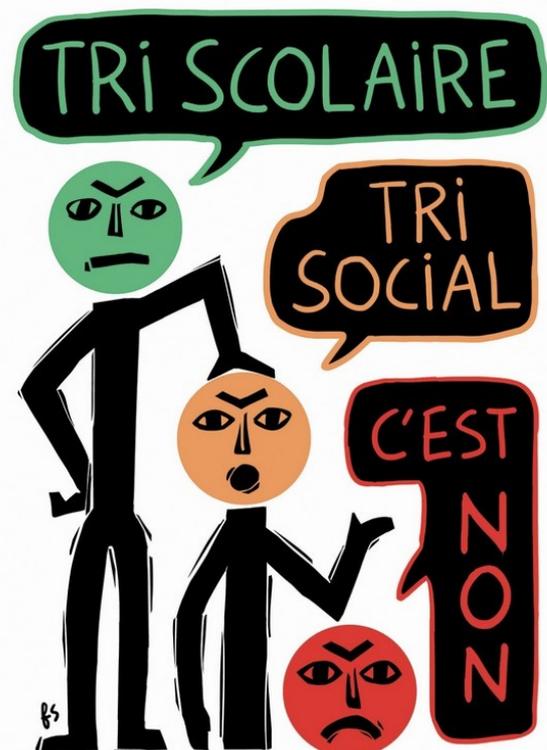
Que ce soit pour une éventuelle inclusion en math durant leur passage en Upe2a, ou au sortir du dispositif, bienvenue à ces élèves dans les groupes "des mauvais ", dont la plupart ne sortiront sans doute pas de tout le collège, comme d'ailleurs l'essentiel des élèves qui y seront regroupé-es. Car les études de sciences de l'éducation sont formelles : les groupes de niveau ne font pas progresser, bien au contraire. Alors bon courage pour tenir là-dedans jusqu'au brevet.

### **Un brevet durci et sélectif pour le lycée...**

C'est le second couperet. Sans brevet, pas de lycée, mais une classe « passerelle » (forcément de niveau, donc), dont on ne connaît pas les formes mais qui risque bien d'être surtout une anti-chambre de la déscolarisation et/ou de l'apprentissage direct en entreprise. Au passage, le brevet, rendu plus sélectif, devrait donner une plus grande place aux épreuves

écrites finales, effaçant celle de l'évaluation continue. Celle-ci permettait pourtant souvent de compenser le tardif apprentissage de la langue par des évaluations aménagées et la prise en compte par les enseignant-es des difficultés en langue et des progrès.

La situation des élèves migrant-es va donc rejoindre celle de toutes celles et ceux qui, pour une raison ou une autre, galèrent au collège : un tri précoce et humiliant dès la 6<sup>o</sup> et une scolarité menant à une orientation forcée dès 16 ans (ou même moins?) vers une professionnalisation sans diplôme et sans grande liberté de choix... Une raison de plus de s'opposer radicalement à ces réformes pour les faire vite capoter !



## Quelle prise en charge des élèves

### allophones dans le premier

#### degré ?

#### **Etat des lieux**

Dans le premier degré, les Elèves Allophones Nouvellement Arrivé.e.s sont affecté.e.s dans leur école de secteur, inscrit.e.s dans le niveau de classe correspondant à leur âge (sauf exception) et pris.e.s en charge en regroupement (à partir du CP) par des enseignant.e.s UPE2A.

Cette année, encore plus que les années précédentes, le manque criant de moyens humains (manque de poste, temps partiels non complétés, congés non remplacés...) n'a pas permis d'assurer les 9 h minimum par semaine de FLE recommandées par la circulaire du 12 octobre 2012, la moyenne se rapprochant plutôt des 2 à 3h.

Au premier trimestre, une RIS spéciale « UPE2A premier degré » suivie d'une AG avec « l'intersyndicale enfants migrant.e.s » ont permis de dresser un état des lieux des conditions d'accueil des élèves allophones et de rédiger une liste de revendications pour un accueil digne de ces élèves aux besoins particuliers.

En Février, une audience syndicale auprès du DASEN et du DASEN adjoint, en présence de la coordinatrice UPE2A a été accordée à 3 collègues UPE2A accompagnées d'un représentant syndical.

Suite à cette audience, le 21 mars, le DASEN adjoint a présenté à l'occasion d'une formation UPE2A ce qui va changer dès la rentrée prochaine. Quelques créations de postes, mais surtout une réorganisation qui pose question.

#### **Moyens attribués**

Le « calibrage national » pour l'attribution des moyens UPE2A dans le premier degré est d'un.e enseignant.e UPE2A pour 2 x 15 élèves. Mais ce calibrage ne tient pas compte des temps partiels et des congés longs non remplacés. De plus, ce chiffre annoncé de « 30 élèves » interroge au regard des besoins importants d'accompagnement des élèves

allophones et en comparaison à d'autres dispositifs (classes dédoublées en REP, ULIS...).

#### **Réorganisation:**

Le principe de « scolarité partagée » avec des élèves qui se rendront vers des lieux de regroupement est la grande ligne directrice de cette réorganisation.

Chaque enseignant.e UPE2A itinérant.e à temps plein devra organiser son service sur deux regroupements de 9 h dans deux lieux dédiés identifiés comme pouvant accueillir un groupe d'élèves allophones de 10 à 12 élèves. Cela implique qu'un.e élève allophone arrivant.e, au moment de l'inscription sera soit orienté.e dans une école bénéficiant d'un regroupement UPE2A, soit scolarisé.e dans son école de secteur. Iel devra alors se déplacer 3 demi-journées dans une autre école avec UPE2A pour suivre les enseignements de FLE (« scolarité partagée ». Les contraintes de mobilité que cela implique font craindre de fortes disparités de prises en charge entre les élèves dont l'école de secteur sera pourvue d'un regroupement UPE2A et les autres. De plus, la notion d'« élève allophone isolé.e » (« visite conseil », sans prise en charge) pourrait être modifiée et passer à 2 voire 3 élèves dans une école

Début juin, la plupart des enseignant.e.s UPE2A n'ont à ce jour aucune information sur la manière dont va être organisée la rentrée, ni même de date de réunion annoncée.

Une certaine souplesse sera admise à la rentrée prochaine, néanmoins la vigilance s'impose quant à la réorganisation proposée. De plus, la question des temps partiels non complétés et des non remplacements n'est pas résolue.

**L'amélioration de la prise en charge des élèves allophones ne pourra se passer de moyens humains (en poste) supplémentaires importants et il est essentiel que la mise en place des regroupements soit organisée AVEC les enseignant.e.s UPE2A.**

## Réforme des UPE2A 2nd degré : premier bilan...

Au mois de Septembre 2023, une réforme des dispositifs UPE2A a été appliquée dans les collèges. Ces dispositifs permettent aux élèves qui viennent d'arriver France d'être scolarisé.e.s, inclus.e.s dans des classes de leur tranche d'âge, tout en ayant des cours de FLE (français langue étrangère), et ce pendant 1 an. La réforme a diminué le nombre d'heures de FLE dans les établissements, et regroupé les élèves parfois par niveau.

Nous dénonçons dès l'année dernière ces mesures, mais aujourd'hui nous pouvons en faire un premier bilan sur l'agglomération grenobloise.

### **DES NIVEAUX HOMOGENES QUI ELOIGNENT DE L'ECOLE**

-Le fait de regrouper les élèves par niveau, a mis fin



à la sectorisation scolaire pour au moins 6 dispositifs. Cela signifie que certain.e.s élèves doivent effectuer jusqu'à 45 minutes de transports pour se rendre à l'école, car elle n'est plus forcément à côté de leur lieu d'habitation. Parfois en situation de précarité voire grande précarité, certain.e.s élèves ne peuvent plus aller à l'école car cela devient trop compliqué.

-Les élèves allophones arrivé.e.s depuis peu en France, et ayant été très peu scolarisé.e.s antérieurement, ont été regroupé.e.s ensemble au sein de 3 dispositifs. Il est alors compliqué d'avoir une dynamique de groupe qui porte et soutienne ces élèves en difficulté scolaire...et le risque de décrochage augmente.

### **UNE INCLUSION QUI PERD SA LOGIQUE**

-Avec cette réforme, les cours de FLE sont devenus prioritaires sur les classes ordinaires (maths, etc). Ainsi, lorsque la réforme est appliquée à la lettre, les élèves ne peuvent plus suivre les autres matières dans leur intégralité. Ils sont donc inclus.e.s dans les classes, mais sans aucune continuité. Il leur est alors encore plus difficile de suivre les disciplines.

-En ce qui concerne l'orientation professionnelle des élèves, comment estimer les compétences mathématiques d'un.e élève si celui/celle-ci ne suit pas la matière dans son intégralité ? Comment l'accompagner dans son parcours professionnel s'il n'y a plus de retours possibles des collègues de matières spécifiques?

-De plus, les disciplines adaptées ont été supprimées. Avant, les élèves pouvaient avoir des cours adaptés à leur niveau en maths, physique chimie, anglais... Maintenant, les élèves sont intégré.e.s dans les cours de leur classe, mais sans possibilité de suivre puisque leur niveau est trop éloigné de celui attendu. C'est une violence de plus dans leur parcours scolaire.

- Enfin ,trois établissements ont été transformés en « plateforme ». Par exemple, il y a 18 élèves UPE2A en inclusion complète dans le collège, plus 18 élèves scolarisé.e.s dans d'autres collèges qui viennent seulement pour des cours de FLE. Ces dernier.e.s, en

plus du manque de continuité des cours ordinaires, et des temps de trajet rallongés, ne sont pas suivi.e.s par la même équipe éducative. Il n'y a plus aucune logique d'accompagnement de ces élèves.

Nous déplorons le délaissement des élèves UPE2A par l'institution, et la complexité de leur accès à la scolarité. D'ailleurs, aucun bilan officiel de nous a été communiqué en cette fin d'année.

## Occupation des écoles tant qu'il le faudra ! Des logements, des papiers, une école pour tou.te.s !

Comme au niveau national, dans les écoles, collèges et lycées de l'agglomération, nos organisations syndicales et le RESF sont alertés d'un nombre croissant d'élèves à la rue. Nous avons depuis la rentrée, en permanence, des remontées d'écoles et d'établissements nous alertant sur des situations d'élèves sans toit.

Sur l'agglomération, nous estimons à 450 le nombre d'enfants à la rue, en squat, bidonvilles, hébergé.e.s chez des tiers ou dans des hébergements dont ils/elles vont être expulsé.e.s, dont 250 sur la seule ville de Grenoble.

Il s'agit le plus souvent d'enfants dont les familles sont en demande d'asile, ou déboutées du droit d'asile, sans papiers ou de mineur-es non accompagnés-es.

L'augmentation du nombre de familles avec enfants à la rue s'explique par le manque de places d'hébergements, le manque de logements sociaux, et par la politique d'expulsion sans solution des squats, bidonvilles et hébergements de demandeurs/euses d'asile débouté.e.s. Pour les mineur.e.s non accompagné.e.s, leur présence massive à la rue s'explique par les dysfonctionnements liés à l'évaluation de leur minorité (critères non fiable, soupçon permanent, délais très longs et absence de protection le temps de cette évaluation). A cela s'ajoutent les effets des lois anti pauvres et racistes criminalisant et précarisant davantage encore les sans papiers, sans-domiciles et mal-logé.e.s.



L'État ne respecte pas le droit inconditionnel à l'hébergement pourtant garanti par le Code de l'Action Sociale et des Familles et le Conseil départemental de l'Isère s'assoit sur la protection de l'enfance.

Pour les familles ayant réussi à obtenir un hébergement, même avec un toit sur la tête, la situation reste totalement indécente: hébergements ponctuels parfois juste pour la nuit avec remise à la rue le matin, hébergement pérennes mais dans des lieux isolés éloignés des moyens de transport et des lieux de scolarisation et des lieux de scolarisation (comme à Voreppe et Moirans), parfois insalubres, avec des chambres inadaptées à la taille des familles, une interdiction de cuisiner, un contrôle social très fort...

Ces situations d'extrême précarité constituent une entrave majeure au droit à l'éducation et concernent bel et bien l'école et l'institution scolaire: il n'est pas possible d'apprendre en dormant mal, en ayant peur, faim et froid.

Heureusement face à la défaillance des institutions, la solidarité des personnels et des parents d'élèves s'organise partout en France. Des collectifs se mobilisent autour des familles et élèves à la rue notamment en occupant des écoles, avec le soutien de RESF, de la FCPE, du DAL et de l'Intersyndicale «Enfants migrant.e.s». Depuis la rentrée, comme ailleurs en France, à Grenoble 10 écoles ont été occupées pour mettre à l'abri 19 familles dont 46 enfants. En cette fin d'année scolaire, 6 écoles sont encore occupées pour héberger 27 enfants.

Ces occupations se maintiennent malgré les pressions et menaces scandaleuses exercées sur les équipes enseignantes par la hiérarchie de l'éducation nationale et malgré le caractère intenable, pour les collectifs de parents et de personnels solidaires, de situations qui s'éternisent.



Mais la lutte paie puisqu'à Grenoble, grâce à l'action de l'«Intercollectif des écoles occupées et mobilisées de l'agglomération grenobloise», la mairie s'est engagée à prendre en charge l'hébergement des familles des écoles occupées qui ne se seront rien vu proposer par l'Etat à la veille des vacances d'été. Rien n'est pour autant réglé car nombre de familles et d'enfants vivent encore à la rue, y passeront l'été et le seront toujours à la rentrée prochaine. Il est donc de notre responsabilité à nous, personnels de l'Éducation Nationale, de poursuivre et d'amplifier la mobilisation, avec les parents d'élèves, pour continuer à rendre visible la situation, la politiser.

Ce n'est pas à nous de pallier les carences des institutions: les écoles ne sont pas des centres d'hébergement-bis. Continuons à mettre la pression sur l'État, le Conseil Départemental, la Métro, et les mairies afin qu'elles assument leurs responsabilités.

**Nous exigeons qu'aucun.e élève ne subisse la violence de la privation de toit et de la précarité.**

**Cela passe par :**

- la création de places d'hébergement d'urgence, dignes et pérennes à proximité des lieux de scolarisation des enfants
- la création et l'attribution de logements sociaux
- et pour ce faire la réquisition des logements vides.
- Nous exigeons aussi la régularisation de tou-tes les sans papiers présent-es sur le territoire, qui vivent ici, travaillent ici, étudient ici.



Stage intersyndical «Enfants et jeunes migrant.e.s : face à leur précarité, enseigner et accompagner»

Décembre 2024 (informations précises à venir)

Ce stage d'information syndicale organisé conjointement par des syndicats de l'éducation nationale et du travail social permettra de nous former, nous rencontrer et organiser la défense des enfants, de leurs familles et des jeunes migrant.e.s. Il permettra de mieux connaître :

- les parcours scolaires des enfants migrant.e-s, l'accompagnement social auquel ils peuvent prétendre avec leur famille, les obstacles rencontrés et les réussites,
- les droits des personnes migrantes, la juridiction sur le droit au séjour,
- les droits et devoirs des enseignant.e-s, des travailleur·euse-s sociaux,
- la manière d'aider ces élèves et leurs familles en facilitant les liens avec les réseaux et organisations existants.

Les formations et débats seront nourris d'interventions d'**enseignantes d'UPE2A** (Unité Pédagogique pour les Élèves Allophones Arrivants), d'une avocate spécialisée en droit des étranger.e-s, d'interventions de **travailleur·euse-s sociaux**, de **militant.e-s de collectifs et associations** luttant pour l'accès aux droits des personnes étrangères.

L'intersyndicale enfants migrant.e.s? A l'école! CNT38 - FSU38 - Sud éducation Grenoble

contact: intersyndicale.resf38@riseup.net